



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 65358

Texte de la question

M Jean-Guy Branger attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le problème du manque de personnel dans les établissements pénitentiaires. En effet, les repos hebdomadaires ne sont plus régulièrement attribués et les agents doivent effectuer un trop grand nombre d'heures supplémentaires. Ce surcroît de travail entraîne une fatigue excessive des surveillants et a des repercussions sur leur vie familiale. De plus, de par ce manque d'effectifs la sécurité n'est plus assurée dans des conditions normales. En conséquence il lui demande quelles mesures il pense pouvoir prendre afin d'y remédier.

Texte de la réponse

Reponse. - L'administration pénitentiaire a, au cours de ces dernières années, fait l'objet d'un effort important sur le plan budgétaire. Depuis 1988, les créations d'emplois budgétaires ont été les suivantes : 1988, 694 emplois de personnel de surveillance et 88 emplois d'autres catégories ; 1989, 476 emplois de personnel de surveillance et 157 emplois d'autres catégories ; 1990, 1652 emplois de personnel de surveillance et 277 emplois d'autres catégories ; 1991, 826 emplois de personnel de surveillance et 142 emplois d'autres catégories ; 1992, 400 emplois de personnel de surveillance et 200 emplois en surnombre, soit au total 600 emplois pour le personnel de surveillance. De plus, la loi de finances 1993 a prévu la création de 430 emplois supplémentaires : 335 emplois de personnel de surveillance, 50 emplois de personnel administratif, 15 emplois de personnel technique et 30 emplois de personnel éducatif. A ces créations s'ajoute une autorisation de recrutement en surnombre de 300 personnels pénitentiaires : 225 emplois de personnel de surveillance, 50 emplois de personnel administratif et 25 emplois de personnel technique. Par ailleurs, à la suite des incidents graves que vient de connaître l'administration pénitentiaire, des mesures sont en cours d'étude avec les organisations syndicales pour adapter le parc pénitentiaire à la gestion des détenus présentant une certaine dangerosité et améliorer la sécurité des personnels et des établissements. Afin d'accroître la sécurité dans les établissements, l'accent a été mis dans l'immédiat sur trois points essentiels ; la mise en place d'une opération d'extrême urgence pour l'équipement de 55 établissements en filins anti-hélicoptères. 25 sites ont été équipés, les 30 autres le seront au cours du 1er semestre 1993 ; le développement d'un plan pluriannuel d'équipement (1993 et 1994) en alarmes portatives individuelles. L'ensemble des personnels travaillant en détention sera doté de ces alarmes ; la réalisation d'un plan d'équipement de 140 portiques de détention au cours du premier trimestre 1993.

Données clés

Auteur : [M. Branger Jean-Guy](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65358

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 1992, page 5613